

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## C.P.G.E. 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

Rentrée : Lundi 4 Septembre 2023 à 8h

Liste des pièces à fournir, à remettre ou à renvoyer le plus rapidement possible par courrier normal (pas de recommandé)

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- la fiche de renseignements complétée, datée et signée avec **une photo collée** à l'emplacement prévu
- copie de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
- copie recto verso d'une pièce d'identité ou passeport
- la fiche infirmerie complétée, datée et signée
- copie du relevé de notes du baccalauréat (*dès la parution des résultats*)

Les étudiants boursiers devront apporter en même temps que le dossier d'inscription :

- notification de bourses attribuée par le CROUS (même si le taux attribué est à 0)

### **DOUBLE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

**Vous devez obligatoirement vous inscrire à l'université Paul Sabatier.**

Les doubles inscriptions à l'université Toulouse III- Paul Sabatier se feront **exclusivement en ligne** après votre inscription au lycée.

Les modalités de double inscription seront consultables sur le site de l'université : <http://www.univ-tlse3.fr/la-formation/double-inscription-licence-1ere-annee-cpge-641588.kjsp?RH=1181046850877#KLINK>

La procédure est totalement dématérialisée, y-compris l'envoi de pièces justificatives.

#### Réformes rentrée 2018 :

>Avant leur inscription à l'université, tous les étudiants (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année) devront s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Vous pouvez consulter ces informations sur : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/les-crous-1984>

>L'université n'est plus en charge de l'affiliation à la sécurité sociale

- 1 chèque de 6 € **facultatif** libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Polyvalent Bellevue pour la caisse de solidarité (**aide aux personnes qui ne peuvent bénéficier des fonds sociaux**) *avec au dos : nom - prénom et classe*

- 1 chèque de 5 € **facultatif** libellé à l'ordre de l'Association Socio Educative du Lycée Polyvalent Bellevue *avec au dos : nom - prénom et classe*

- 1 chèque de 6€ libellé **facultatif** à l'ordre de l'Association Sportive du lycée Bellevue *avec au dos : nom - prénom et classe*

- 1 chèque de 35 € **facultatif** pour les frais de scolarité établi à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Polyvalent Bellevue *avec au dos : nom - prénom et classe*

### **IMPORTANT :**

#### **Pour valider votre inscription :**

Vous **devez impérativement prendre RDV** au secrétariat du Proviseur au : 05.62.17.30.20 **ou à défaut** renvoyer votre dossier d'inscription le plus rapidement possible à l'adresse suivante : Lycée Bellevue. Secrétariat CPGE – 135 route de Narbonne – BP 44370 – 31031 TOULOUSE Cedex 4

**Il est inutile d'attendre les résultats du Bac, vous les fournirez dès la parution des résultats.**

## FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

Le paiement des frais de demi-pension s'effectue par forfait, exigible au début de chacun des trois trimestres de l'année scolaire (les factures sont envoyées par mail).

### Les trimestres se décomposent comme suit :

- 1er trimestre : de septembre à décembre
- 2e trimestre : de janvier à mars
- 3e trimestre : d'avril à juin

## CARTE JEUNE

La demande de la « Carte Jeune » s'effectue directement sur le site de la RÉGION OCCITANIE. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte devra être demandée sur ce même site. Le renouvellement de carte vous sera facturé.

<https://www.laregion.fr/-cartejeune->

### → Pour les élèves déjà étudiants, ayant effectué (au moins) une année scolaire au lycée Bellevue

- Vous êtes déjà en possession de la « Carte Jeune » : elle sera validée (pour la prochaine année scolaire) par nos services, à la rentrée.

- Si vous n'êtes pas encore en possession de la « Carte Jeune », la demande doit être effectuée sur le site de la Région Occitanie.

### → Pour les nouveaux étudiants qui débiteront leur scolarité au Lycée Bellevue, à la rentrée scolaire 2023.

- Vous n'êtes pas encore en possession de la « Carte Jeune », cette première demande doit être effectuée sur le site de la Région Occitanie.

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

- Cette « Carte Jeune » devra être conservée, durant toute votre scolarité, dans tout lycée de l'académie.
- La « Carte Jeune » devient **INDISPENSABLE** pour toute **INSCRIPTION EN TANT QUE DEMI-PENSIONNAIRE**, dans un lycée de l'académie de Toulouse (pour les lycéens et étudiants CPGE).
- La Carte Jeune devient **INDISPENSABLE** pour accéder au lycée et à la cité universitaire « Résidence Parc Bellevue », résidence attenante à notre établissement.

## BOURSES

Tous les étudiants doivent constituer un dossier social étudiant [www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr)

Une simulation est alors proposée, l'attribution, même au taux 0 permet d'être exonéré du paiement de la CVEC, de l'exonération des droits universitaires et du paiement des droits d'inscription aux concours de deuxième année. Le Crous peut aussi étudier directement les demandes d'aide financière déposées par les étudiants

## RAPPEL

Les étudiants de **CPGE** doivent obligatoirement s'inscrire à l'**Université PAUL SABATIER** pendant l'été.

Cette inscription est distincte de celle réalisée au lycée.

## IMPORTANT

Changement de coordonnées :

En cours d'année, tout changement d'adresse, de coordonnées téléphoniques, d'adresse électronique, de relevé d'identité bancaire ou postal ou modifications diverses sera impérativement signalé au secrétariat du Proviseur.

Année scolaire 2023/2024

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS CPGE

1<sup>ère</sup> ANNEE

### Identité de l'étudiant

Nom : .....  
Prénoms : ..... Sexe (M ou F) : .....  
Né(e) le : ..... à ..... Départ. : .....  
Adresse : .....  
Nationalité : ..... Numéro national (INE) : .....  
Portable : .....  
Courriel (écrire en majuscule) : .....

### Scolarité 2023/2024

Formation :  MPSI  PCSI  Opt LV2 Espagnol  OUI  NON  
Régime :  ½ pensionnaire (5 jours)  ½ pensionnaire (4 jours)  ½ pensionnaire (3 jours)  externe  
(sauf le mercredi) (3 jours fixes sauf le mercredi)

**BOURSIER**  OUI  NON **Demande de chambre à la résidence**  OUI  NON

### Scolarité de l'année précédente

Nom et adresse de l'établissement fréquenté en classe de terminale : .....  
.....

### Responsable légal 1

Nom : ..... Prénom : ..... Emploi : ☆ .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : ..... Pays : .....  
☎ dom. : ..... ☎ travail : ..... ☎ portable : .....  
@ courriel : (en lettres majuscules) .....

### Responsable légal 2

Nom : ..... Prénom : ..... Emploi : ☆ .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : ..... Pays : .....  
☎ dom. : ..... ☎ travail : ..... ☎ portable : .....  
@ courriel : (en lettres majuscules) .....

Date : .....

Signature de l'étudiant majeur ou du représentant légal :

## Nomenclature à utiliser pour compléter la rubrique « EMPLOI »

- 11 Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 Agriculteurs sur grande exploitation
- 21 Artisan
- 22 Commerçant et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles

### RETRAITES

- 71 Anciens agriculteurs exploitants
- 72 Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- 74 Anciens cadres
- 75 Anciennes professions intermédiaires
- 77 Anciens employés
- 78 Anciens ouvriers

### SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 Militaires du contingent
- 84 Élèves, étudiants
- 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Année scolaire 2023/2024

## FICHE INFIRMERIE

### Identité de l'élève

Nom : ..... Prénoms : .....

Date et lieu de naissance : .....

½ Pension (5 j)       ½ Pension (4 j)       ½ Pension (3 j)       Externe

Scolarité 2023/2024 :  **MPSI**                       **PCSI**

Scolarité 2022/2023 : Classe ..... Etablissement fréquenté : .....

### Situation de famille :

Nom et prénom du père : .....

Nom et prénom de la mère : .....

Nom et prénom du responsable légal : .....

Adresse : .....

 Domicile père : ..... Portable : ..... Travail : .....

 Domicile mère : ..... Portable : ..... Travail : .....

Autre(s) numéro(s) (préciser la personne à contacter) .....

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Il n'est pas permis à un élève mineur de quitter l'hôpital sans être accompagné par un membre de sa famille.**

### Informations complémentaires :

Indiquer la date du dernier rappel antitétanique :...../...../.....

Nom et n° du médecin traitant : .....

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement

(allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) : .....

**Si votre enfant est atteint d'une maladie ou d'une difficulté particulière susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'établissement, veuillez transmettre les renseignements sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin scolaire et/ou de l'infirmière.**

A Toulouse, le .....

Signature du représentant légal :

## INTERDICTION DU BIZUTAGE

**Secrétariat du  
Proviseur**

Affaire suivie par  
Valérie FALGAS  
Téléphone  
05.62.17.30.20  
Fax  
05.62.17.30.01  
Mél.  
Valerie.falgas@ac-toulouse.fr

136 route de Narbonne  
B.P. 44370  
31031 TOULOUSE Cedex 4

Le bizutage est une pratique interdite par la loi, et cette interdiction doit faire l'objet d'une attention toute particulière dans les classes de CPGE et les grandes écoles.

Le respect de la dignité des individus ne souffre aucune restriction : c'est une valeur qui s'impose à tous et en tous lieux. Ainsi toute infraction, particulièrement si elle est commise dans le milieu scolaire, est très sévèrement sanctionnée.

Dans son article 225-16-1, le code pénal dispose que « le fait d'amener autrui, contre son gré ou non à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatifs est puni de six mois d'emprisonnement et de 50 000 euros d'amende. »



Le Proviseur

Daniel PERIES

A Toulouse, le 04 avril 2023

Chèr(e) étudiant(e)

**Secrétariat du  
Proviseur**

Affaire suivie par  
Valérie FALGAS  
Téléphone  
05.62.17.30.20  
Fax  
05.62.17.30.01  
Mél.

Valerie.falgas@ac-toulouse.fr

136 route de Narbonne  
B.P. 44370  
31031 TOULOUSE Cedex 4

Vous débutez à la rentrée votre première année d'études supérieures. C'est avec grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue et que nous vous accompagnons dans vos démarches de rentrée.

Vous avez sûrement entendu parler de la nouvelle [loi Orientation et Réussite des Etudiants](#) qui prévoit notamment de simplifier votre affiliation à la Sécurité Sociale. Ainsi, à la rentrée, vous ne changez pas de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé. Vous continuez d'être couvert(e) gratuitement, en tant qu'assuré(e) autonome, par votre régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA ou autres régimes spéciaux), généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux.

Pour être bien couvert(e) par l'Assurance Maladie, vous allez devoir acquérir – ou conserver – certains réflexes.

Si vous relevez du régime général (CPAM), vous devez, si ce n'est pas déjà fait, créer votre espace personnel **ameli** (via le site internet ou l'application) et mettre à jour vos informations afin d'être bien pris(e) en charge. Vous pouvez aussi souscrire à une complémentaire santé pour un remboursement optimal de vos frais de santé. Cela peut-être la mutuelle de vos parents, une mutuelle étudiante ou un autre organisme. Elle prendra en charge les 30% des frais qui ne sont généralement pas couverts par l'Assurance maladie obligatoire.

Je vous souhaite une très belle rentrée et une excellente année scolaire.



Le Proviseur

Daniel PERIES